

BILAN DE COMPETENCES

Le présent programme est établi à partir de la réglementation de la formation professionnelle et des critères définis par le référentiel qualité QUALIOPI

MODALITES DE PLANIFICATION : ENTREES ET SORTIES PERMANENTES

OBJECTIFS :

Mener une réflexion active sur son devenir professionnel. Faire le point sur ses possibilités d'évolution professionnelle. Construire un projet professionnel cohérent, adapté et finalisé, à partir de l'analyse de ses compétences et motivations. Définir, le cas échéant, un projet de formation ou de VAE.

PUBLIC CONCERNÉ :

Salariés et demandeurs d'emploi
L'accès à nos locaux est garanti aux personnes à mobilité réduite. Le référent handicap à la demande du candidat et du consultant étudiera tout type de modalités d'adaptation le cas échéant - utilisation d'outils à

distance, réorientation en cas de difficulté non résolue en lien avec les partenaires "handicap" du territoire.

PRÉ-REQUIS :

Consentement de l'intéressé

TEXTES DE REFERENCE :

Articles L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail. Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État, LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences.

Règles de déontologie appliquées aspect du consentement, confidentialité, neutralité.

Notre code de déontologie est consultable sur notre site web.

PHASES ET DURÉE DE LA FORMATION :

durée : 24 heures maximum

- Étape d'accueil et de contractualisation (Présentation de la démarche Bilan / Analyse de la demande / Engagement mutuel)
- Étape préliminaire (Vérification des éléments administratifs / Rappel des objectifs du bilan / Confirmation du planning)
- Étape d'investigation (Travail sur le parcours scolaire et professionnel / Identification des compétences professionnelles / Analyse des motivations et intérêts professionnels et personnels / Travail sur les pistes professionnelles / définition d'un (des) projet(s) professionnel(s) / Recherche documentaire en lien avec le(s) projet(s) repéré(s) / préparation aux enquêtes professionnelles / contact avec les centres de formation ou autre institution...)
- Étape de conclusion (recensement des atouts, des obstacles et des contraintes qui pourront intervenir dans la réalisation d'un projet professionnel et/ou de formation / Prévision des principales étapes de mise en œuvre du projet / Co-rédaction du document de synthèse)

EQUIPE PÉDAGOGIQUE

- Les intervenants : conseillers en bilan et VAE formés aux méthodes d'accompagnement et d'entretien psychologue du travail, coach certifié, consultant en ressources humaines formés à l'orientation et à l'évaluation ainsi qu'à l'élaboration des parcours via une étape de positionnement pour adapter le programme au besoin.

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS :

- Finalisation d'un projet et livraison d'un synthèse rédigée
- Feuilles de présence.
- Formulaire d'évaluation à chaud à la fin de l'accompagnement.
- Evaluation à 6 mois

RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

- Entretiens individuels approfondis
- Questionnaire d'itinéraire biographique / Questionnaire d'analyse de postes de travail
- Inventaire de personnalité et d'intérêts personnels et professionnels
- Utilisation de supports documentaires
- Rencontre avec des professionnels
- Rédaction d'une synthèse respectueuse des critères de qualité et d'objectivités définis par la loi

REFERENTS :

- Handicap : smailard@abaca-formation.com
- Administratif elisa.marengo@abaca-formation.com
- Comptabilité gestion : administratif@abaca-formation.com

AMBOISE - CHATELLERAULT - CHINON - LOCHES-ORLEANS - TOURS - NANTES

Siège : 10 rue Chaptal 37000 TOURS 02.47.70.25.70.

RCS B 412 959 835 00080 - Organisme de formation n° 24 370 150 437

Site : <http://www.abaca-formation.com> – mail : contact@abaca-formation.com